

# CONSEIL D'ÉCOLE N°2 – 8 juin 2021

## ÉCOLE PRIMAIRE PUBLIQUE LE CHANT DES FONTAINES - LANTRIAC

Enseignants élémentaires : Anne-Françoise Simon, Fabienne Veyret, Géraldine Lamadon, Christelle GIRE

Mairie : Maire : Mr BRESSELLE Pierre, MAUTÉ Annie

Parents d'élèves : BRUCHET Mickaël, GIBERT Aurélie, GRAND-BROCHIER Manuel (titulaires), VELLE Carole (remplaçante)

DDEN: Denis Ruiz

Excusés : IEN : Mr MOULIN, RASED ; AHMETI Mirzad ( Parent d'élèves titulaire) + ATSEM

Secrétaire de séance : Anne-Françoise Simon

- ◆ Approbation du procès verbal du conseil d'école du 2 février 2021.
- ◆ Bilan des actions réalisées au cours de l'année
- ◆ Effectifs prévisionnels organisation de l'année scolaire pour la rentrée 2021
- ◆ Travaux et aménagements au sein de l'école.
- ◆ Equipement informatique : demande en cours
- ◆ Questions diverses.

### **1. Approbation du procès verbal du conseil d'école du 2 février 2021.**

Mme Gire demande l'**approbation du procès-verbal du conseil d'école** du 2 février 2021. Il est approuvé à l'unanimité.

### **2. Bilan des actions réalisées au cours de l'année, projets à venir :**

#### **En commun pour l'ensemble des classes :**

- **Projet fédérateur** : École et cinéma (élémentaire), Image et tout-petits (maternelle) => les 3 projections de longs métrages ont été annulées en raison de la crise sanitaire.
- **Opération « Piles solidaires »** : les piles collectées ont été déposées à l'école la République à Brives-Charensac pour une collecte par Batribox.

#### **Classe maternelle :**

- Partenariat **USEP** : **tir à l'arc** en maternelle en période 4.
- Sortie scolaire au **Neyrial** le 10 juin (le transport et les entrées sont intégralement financés par l'APE : coût environ 500 €).

#### **Classes élémentaires :**

- Sortie **ski nordique** (CE+ CM) + **raquettes** (GS/CP) aux Estables le 4 février (financé par l'APE à hauteur de 1200€).
- Partenariat **USEP** : participation à la **randonnée blanche** aux Estables le 11 mars pour les classes de CE1-CE2 et CM1-CM2 + **Kingball** pour les 3 classes d'élémentaire en période 5.
- Initiation **au tennis** avec le club de tennis de Lantriac : ½ journée avec les initiateurs du clubs pour chacune des 3 classes d'élémentaire.
- 4 séances de **natation** au bassin de Lavoûte sur Loire pour les CE1/CE2 ( cycle financé par l'APE : coût du transport 636€).
- **Automnale du livre** : visite de l'**auteure** Frédérique Hespel en classe de CM1/CM2 financée par la communauté de communes+ l'APE. Travail d'illustrations avec Catherine Cohen, **illustratrice** professionnelle. La finalité du projet est la création d'un livre. La prochaine étape est l'**édition** d'une soixantaine de livres.
- Prix « **les incorruptibles** » : vote de l'album préféré dans chaque classe d'élémentaire parmi une sélection de 5 ouvrages par niveau.(financé par l'APE 210€).
- Liaison avec les résidents de la maison de retraite : « le grand-pré » à l'occasion des fêtes de Noël et de Pâques pour les classes de GS/CP et CE1/CE2.
- Sortie scolaire le 1<sup>er</sup> juillet au **Vernet** (parcours d'orientation) et à la **Pinatelle du Zouave** (construction de cabanes), financée par l'APE coût environ : 590€.

#### **Projets envisagés l'an prochain :**

- **Projet fédérateur** : École et cinéma (élémentaire), Image et tout-petits (maternelle). Les projections devraient se dérouler à Lantriac.
- **Labellisation E3D** : projet citoyen de développement durable (dans la continuité du composteur). Les enseignantes ont demandé une formation sur ce thème et envisage une sortie scolaire aux alentours de l'école pour « ramasser les déchets aux abords des chemins ». Dans la même philosophie, les enseignantes proposent aux parents qui le souhaitent de prévoir des « pique-niques zéro-déchet » lors des sorties scolaires en utilisant des emballages réutilisables tels que des boîtes hermétiques ou des emballages en tissu. Remplacement du composteur, installation d'un récupérateur d'eau, visite d'éoliennes...
- Projet de sensibilisation **aux rôles et à l'intérêt des haies sur le territoire**, projet proposé par EPAGE Loire Lignon. Ce projet est destiné aux élèves de CM1/CM2 avec une animation en 2 temps : 1/2 journée d'animation en classe : les élèves seront amenés à découvrir les rôles de la haie + 1/2 journée de plantation : 1 arbre par élève espacé d'1 mètre sur un terrain municipal (à définir sur Lantriac).
- Partenariat **USEP** : prêt de matériel, animation et sorties.
- **Découverte du Golf** (CM1/CM2) en partenariat avec l'AS Golf Club de La plaine et l'USEP.
- Initiation au **Hand-ball** avec le club de Lantriac.
- **Projets fédérateurs** avec la com-com : projet instruments nature ou œuvres pérennes en maternelle. Pour les 3 classes d'élémentaire : valorisation du patrimoine local : projet visant à partir des éléments de notre territoire : Vent, Eau ,Pierre, d'animer des ateliers artistiques au sein de l'école avec une designer. Ce projet a lieu dans le cadre d'une convention territoriale pour le développement de l'Education Artistique et Culturelle ( E.A.C.) dont le ministère de l'éducation nationale est l'un des partenaires.
- **Opération « Piles solidaires »**
- prix « **les incorruptibles** »

### **3. Effectifs prévisionnels et organisation de l'année scolaire pour la rentrée 2021 :**

Effectif connu au 8 juin 2021 pour l'an prochain :

3 PS1 + 9 PS2 + 12 MS + 6 GS + 8 CP + 15 CE1 + 19 CE2 + 8 CM1 + 15 CM2 = 95 à la rentrée de septembre

Répartition envisagée :

→ classe de PS1-PS2-MS-GS : 30 élèves avec Mme Fabienne Veyret + 2 ATSEM

→ classe de CP-CE1 : 23 élèves avec Mme Anne-Françoise SIMON

→ classe de CE2 : 19 élèves avec Mme Christelle GIRE

→ classe de CM1-CM2 : 23 élèves avec Mme Géraldine LAMADON

La directrice demande à la mairie de maintenir 2 ATSEM en classe de maternelle l'an prochain. M. le maire indique qu'il y aura bien 2 ATSEM tous les matins, pour l'après-midi il demande un temps de réflexion.

En cas d'évolution des effectifs, l'organisation pourrait être modifiée en fonction des effectifs de chaque classe.

### **4. Travaux et aménagements :**

La directrice signale que la ligne téléphonique n'a toujours pas été réparée depuis le passage d'un technicien d'orange. A ce jour, l'école dispose d'un téléphone portable prêté par la mairie. Il n'est pas possible de joindre la classe maternelle. M. le maire va examiner le problème et envisage de faire installer une nouvelle ligne téléphonique.

Mme GIRE interroge la mairie sur l'aménagement de la zone de jeu située sous le saule pleureur. Cette zone est peu utilisée en raison du sable très salissant. M. le Maire indique qu'il a déjà étudié la demande avec les agents municipaux. Les racines des arbres empêchent la pose d'un revêtement type gazon synthétique. Une terrasse sur plots est à l'étude.

Mme GIRE va communiquer à la municipalité la liste des travaux à réaliser si possible pendant les vacances d'été (réglage des chasses d'eau en maternelle, peinture de la salle informatique, raccordement internet dans la classe de CE1/CE2).

M. le Maire précise que le revêtement de sol du couloir en élémentaire va être changé pendant les vacances d'été.

### **5. Equipement informatique :**

Dans le cadre de la continuité pédagogique, l'état a proposé un plan de relance (aide au financement). La directrice informe qu'un dossier a été déposé par la mairie en mars dernier Cette demande concerne le renouvellement des ordinateurs portables élèves, celui des enseignants, l'achat de casques et un TNI pour la classe de CM1-CM2. M. le Maire informe les membres du conseil que le projet vient de recevoir un avis favorable. Le matériel devrait être installé dans l'école au cours du 1<sup>er</sup> trimestre de l'année scolaire 2021/2022. Le matériel est financé à hauteur de 70 % par l'état et à 30% par la mairie.

### **6. Questions diverses des représentants des parents d'élèves :**

#### **Année scolaire 2021/2022**

*Quels seront les effectifs et la composition des classes l'an prochain ? Des rumeurs de départ posent question et inquiètent les parents. L'équipe enseignante va-t-elle rester la même ou va-t'il y avoir encore du changement, comme depuis 3 ans ? Les effectifs étant en diminution depuis plusieurs années (sauf l'an passé), que prévoient de faire l'école, la mairie et l'APE pour lutter contre ce phénomène ? Des rumeurs font état d'un projet d'agrandissement de l'école privée. Qu'en est-il ? Et quelles seront les conséquences pour notre école ? Faut-il s'attendre à une nouvelle fermeture dans les prochaines années ? Pourquoi la mairie ne fait rien contre ça ? L'école privée fait plein de pub, contacte directement les nouveaux parents ou nouveaux arrivants dans la commune. Pourquoi l'école publique ne fait pas la même chose ?*

Les effectifs connus à l'heure actuelle sont les suivants :

3 PS1 + 9 PS2 + 12 MS + 6 GS + 8 CP + 15 CE1 + 19 CE2 + 8 CM1 + 15 CM2 = 95 à la rentrée de septembre

Les dernières années ont été marquées par le changement au niveau de la direction. Les enseignants des autres classes n'ont pas changé depuis 4 ans. L'an prochain, l'équipe sera la même que cette année.

Concernant la rumeur de départ, Mme Gire regrette que ce genre d'information circule au sein des parents. Elle indique qu'à ce jour aucune famille ne l'a informée de son départ, aucun certificat de radiation n'a été demandé. Mme Gire invite les représentants des parents d'élèves à prendre contact avec les familles inquiètes et leur propose de les rencontrer afin de répondre à leurs interrogations si nécessaire.

Au niveau communication vers l'extérieur, l'école communique régulièrement sur les actions mises en place et les différents projets via le site de l'école ou la presse locale. Les dossiers d'inscription ont été remis aux assistantes maternelles pour diffusion aux nouvelles familles. Les familles désireuses de s'inscrire ou de visiter l'école ont été reçues individuellement par la directrice.

M. le maire indique que la municipalité est liée avec l'école privée à travers un contrat d'association comme l'impose la loi. Celui-ci prévoit que le montant annuel relatif aux frais de scolarité d'un élève à l'école publique (ATSEM, frais de chauffage, électricité, entretien...) soit reversé de la même manière aux élèves de l'école privée résidents sur la commune de Lantriac. Les élèves hors commune inscrits à l'école privée ne bénéficient pas d'aide financière de la commune et ont un tarif cantine supérieur aux locaux (prix réel du repas à leur charge). Concernant les locaux de l'école privée, M. Bresselle indique qu'ils n'appartiennent pas à la commune mais à une association privée. Elle est donc libre de faire les travaux qu'elle souhaite et de déposer un permis de construire si besoin. L'école privée est autonome. Ses rapports avec la mairie sont limités à des financements (prévus dans le contrat d'association pour les élèves dès l'âge de 3 ans) et à un spectacle de Noël offert par la mairie (même spectacle pour les 2 écoles).

M. Grand-Brochier indique que les effectifs d'enfants de la commune sont sensiblement identiques dans les 2 écoles (chacune accueille environ 100 élèves Lantriacois, la différence provient des élèves hors commune environ 25 à l'école privée). Il rajoute que l'APE fait également du démarchage auprès des nouvelles familles (rajout après le conseil auprès de la directrice).

M. Ruiz intervient en précisant que le budget alloué par la mairie de Lantriac à l'école privée est tout à fait dans la moyenne en comparaison avec les autres communes du secteur. Il fait remarquer que la promotion de l'école publique est l'affaire de tous : parents, APE, mairie et enseignants.

Mme Velle indique que plusieurs familles ont fait part de leur entière satisfaction et témoignent de leur confiance envers l'école publique.

## **Communication parents/enseignantes**

*Serait-il possible d'avoir le cahier de liaison chaque soir dans les cartables en maternelle ? De nombreux parents regrettent le manque de communication au portail, les maîtresses y sont moins présentes. Une évolution à cette situation est-elle prévue ?*

Lorsque le cahier reste dans le cartable, il n'est pas consulté quotidiennement par les familles. Il est donc remis dans le cartable chaque fois que l'enseignante ou la directrice veut communiquer avec les familles. La majorité des informations est donnée par mail. Mme Gire indique que la boîte mail est consultée tous les matins à son arrivée.

En raison du protocole sanitaire en vigueur depuis le 2 novembre, le fonctionnement de l'accueil, de la garderie et de l'étude a été modifié. Afin de limiter les brassages, les élèves sont accueillis dans leur classe. Les ATSEM accueillent les élèves dans le préau ou le couloir. Les enseignantes assurent la surveillance dans les classes. Toutes les enseignantes sont au portail à 12h et à 16h30 pour la sortie des élèves. Toutes les demandes de rendez-vous des parents ont été honorées tout au long de l'année. Si le protocole sanitaire est supprimé à la rentrée de septembre, les enseignantes seront à nouveau au portail à 8h50 et 13h20 comme auparavant.

## **Sécurité/ crise sanitaire :**

*Il est à noter que le portail du bas est souvent ouvert et n'est pas verrouillé durant la journée. Par conséquent, comment est géré Vigipirate ?*

Toutes les portes de l'école sont fermées à clé pendant la journée. Le portail du bas n'est jamais verrouillé afin de ne pas obliger Mme Gire à sortir de la classe lors du retour d'un élève ou pour la livraison d'un colis. Il y a une sonnette au portail ainsi qu'une sonnette devant l'entrée de la classe de CE1-CE2.

## **Natation :**

*Serait-il possible d'inscrire les futurs CE2 à la classe piscine l'an prochain ? Cette classe a manqué la piscine en 2020 avec les grèves, et cette année avec les restrictions sanitaires. Pourquoi la classe piscine n'a pas été décalée en fin d'année ? La demande a-t-elle été faite ? Car beaucoup d'écoles ont pu reporter leurs classes piscine ou découverte. Est-ce qu'il est possible de demander la classe piscine sur des mois un peu plus chauds ou en septembre ou octobre pour l'année prochaine ? Depuis plusieurs années c'est en décembre ou février/mars, ce qui n'est pas idéal pour avoir un moment de pique-nique plus agréable par exemple.*

L'actuelle classe de CE1-CE2 bénéficie de 4 séances de natation en fin d'année. Une demande d'inscription sera faite pour les élèves de CP/CE1 et CE2 pour l'an prochain. Depuis plusieurs années, les enseignants demandent à ce que leurs créneaux piscine soient placés en fin d'année (mai/juin), peut-être que ce sera le cas l'an prochain. La directrice précise que le planning et les classes retenues pour les écoles publiques sont définis par les conseillers pédagogiques de l'inspection académique en fonction des créneaux qui sont alloués pour le primaire, les collèges et les lycées. Ce planning tient compte des différentes contraintes de chaque établissement (horaires, transport, gymnase...) Il est communiqué aux écoles dans le courant du mois de septembre et reste fixe pour l'année. Aucune modification n'est possible par la suite.

## **Temps périscolaire - aménagement des cours :**

*Est-il possible que les enfants puissent rester dehors à la garderie le matin ?*

*C'est déjà le cas en fonction de la météo.*

*Pourquoi continuer le parage/zonage des enfants dans la cour, alors même que les enfants mangent ensemble à midi ?*

Le brassage n'est toujours pas toléré afin d'éviter la fermeture de toute l'école en cas de cas positif de Covid comme le stipule le protocole sanitaire en vigueur. Les élèves déjeunant à la cantine sont répartis par classe sur les tables. Il n'y a aucun mélange des classes à la cantine.

*Comment le repas du midi est-il géré ? Est-ce vrai qu'une cloche est confiée à un enfant, qui l'agite lorsqu'il trouve qu'il y a trop de bruit ?*

*La question de la remise des tickets de cantine a été abordée à maintes reprises, mais ce fonctionnement pose vraiment problème. Comment est-il possible pour les parents à emploi du temps variable de programmer la cantine de leur enfant autant de temps à l'avance ? Il faut préparer les tickets le lundi soir et connaître son planning jusqu'au vendredi suivant (soit 11 jours après), sans parler des vacances scolaires qui peuvent se glisser au milieu. La solution est-elle d'inscrire les enfants tous les jours ? L'école privée a-t-elle confirmé à plusieurs parents que chez eux la remise des tickets est le vendredi. Pourquoi encore une énième différence entre nos deux écoles ?*

Les élèves sont répartis en 2 groupes : les maternelles déjeunent dans leur classe en présence de 2 ATSEM. Les élèves de l'élémentaire mangent à la cantine sous la surveillance de 2 adultes (1 ATSEM + 1 agent municipal). Les effectifs sont variables d'un jour à l'autre mais il est fréquent que plus de 40 élèves se retrouvent ensemble dans la salle de cantine. Pour essayer de réduire le niveau sonore, les ATSEM ont essayé de confier une petite cloche à un élève à tour de rôle pour signaler le bruit. Cela s'avère inefficace. Elles demandent s'il peut-être envisagé l'achat d'un sonomètre qui change de couleur en fonction du niveau sonore.

Mme GIRE demande à la municipalité s'il est possible de reconduire la cantine en maternelle avec 2 ATSEM à la rentrée prochaine. Cela permet de réduire les effectifs dans la salle de cantine du bas et s'avère être un vrai confort pour les élèves de maternelle (moins de bruit et plus d'attention). M. le maire et Mme Mauté vont étudier la demande.

Concernant le bruit et l'agitation, les enseignants, M. le maire et M. Ruiz sont unanimes pour dire que c'est un problème récurrent qui concerne la majorité des cantines. La question du comportement de certains enfants et le rôle éducatif des parents jouent un rôle important sur le bon déroulement de cette pause méridienne. Jusqu'à présent la mairie a toujours refusé d'exclure les élèves perturbateurs comme peuvent le faire certaines communes car pour la majorité des familles, ce service est indispensable pour permettre aux parents d'aller travailler.

Les représentants de parents demandent si un travail pourrait être fait dès la rentrée prochaine sur la mise en place d'un règlement de cantine par les élèves comme cela est fait dans les classes. Ils s'interrogent également sur la formation des ATSEM pour gérer les problèmes rencontrés durant ce temps de cantine. Enfin ils évoquent l'arrivée échelonnée des élèves.

Les enseignantes répondent favorablement à la demande d'arrivée échelonnée qui sera mise en place dès cette fin d'année.

M. Bresselle envisage l'installation de cloisons de séparation mobiles pour essayer de créer des zones « plus calmes ». Mme Mauté va revoir le planning de l'ATSEM qui gère les tickets de cantine afin de pouvoir décaler le jour de réservation au jeudi midi au lieu de mardi actuellement. M. le maire rappelle qu'une grande souplesse est accordée pour la remise des tickets et qu'en cas de changement d'emploi du temps ou d'absence, les tickets sont rendus rapidement aux familles.

Mme Gire précise que les menus sont consultables sur le site internet de l'école.

### **Sorties scolaires, fête de fin d'année :**

*Va-t'il y avoir une sortie scolaire et/ou une fête de fin d'année ou autre ? Lors des sorties, peut-il être organisé un roulement pour que tous les parents accompagnent ? Peut-être prioriser les parents disponibles plutôt que les grands parents.*

Les élèves de maternelle vont au domaine du Neyrial le 10 juin, les élèves d'élémentaire au Vernet et à la Pinatelle du Zouave le 1<sup>er</sup> juillet. Les enseignantes envisagent de faire venir une troupe de théâtre pour la fin de l'année pour un spectacle financé par l'APE. Les devis sont à l'étude .

Mme Gire indique que la priorité a toujours été donnée aux parents pour l'accompagnement mais dans certains cas nous n'avons aucun parent disponible. Les sorties sont possibles grâce à la présence des grands-parents. L'équipe enseignante tient à les remercier pour leur investissement auprès de nos élèves.

Un représentant des parents d'élèves interroge M. Grand-Brochier pour savoir s'il serait possible à l'APE d'organiser un pot de l'amitié en fin d'année. Il va soumettre la demande à l'ensemble des membres de l'association.

### **7. Conclusion :**

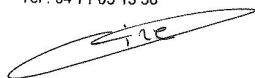
Pour conclure M Bresselle et Mme Mauté sont heureux de voir que l'équipe se stabilise et félicite les actions mises en place et les différents projets à venir pour faire vivre l'école publique. Les enseignantes indiquent que cela est rendu possible grâce à la confiance accordée par les familles et au soutien de la mairie et de l'association des parents d'élèves.

Les représentants des parents d'élèves tiennent à préciser que les questions diverses évoquées précédemment proviennent d'un nombre très limité de familles. Ils tiennent à souligner que de nombreux parents remercient l'ensemble de l'équipe (enseignantes, mairie, atsems, service civique...) pour tous les efforts fournis en cette année particulière. Cette année a été difficile pour tout le monde, les parents en sont bien conscients.

Fin de la séance à 21h00.

Compte-rendu rédigé par Mme GIRE  
Signature de la directrice :

Ecole publique  
«Le chant des fontaines»  
Rue des Vigères  
43260 Lantriac  
Tél : 04 71 05 13 58



Signature de M. le Maire :

